

Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Mardi 2 février 2021

Procès-verbal

Etaients présents (34 personnes, représentant 31 sociétés) :

Pour les sociétés :			
	<i>ANTEA GROUP</i>	M.	GUELORGET
	<i>APOGEO</i>	M.	CHARTAUX
	<i>ARCADIS</i>	M.	PLANEL
	<i>ARTELIA</i>	M.	KALCK
	<i>BREZILLON</i>	M.	GALLEGO
	<i>BURGEAP</i>	Mme	HAMON
	<i>COLAS ENVIRONNEMENT</i>	M.	PERRAULT
	<i>COTEG</i>	M.	QUIGNON
	<i>EACM</i>	M.	RIGAIL
	<i>EIFFAGE-GAUTHEY</i>	M.	ABELLO
	<i>ELEMENT-TERRE</i>	Mme	CROZE
	<i>EODD</i>	M.	URVOY
	<i>ERG ENVIRONNEMENT</i>	Mme	AUGY
	<i>ERM</i>	M.	SHARP
	<i>GRS VALTECH</i>	M.	JAY
	<i>HPC ENVIROTEC</i>	M.	de NANTEUIL
	<i>IDRA</i>	M.	BELLEC
	<i>INOVADIA</i>	Mme	PICHON
	<i>LHOTELLIER DEPOLLUTION</i>	M.	ALIX
	<i>NAVARRA TS</i>	M.	SERVANT
	<i>ORTEC GÉNÉRALE DE DÉPOLLUTION</i>	Mme	ROGNON
	<i>REMEA</i>	M.	KLEIN
	<i>RSK ENVIRONNEMENT</i>	M.	MALHERBE
	<i>SECHE ECO SERVICES</i>	M.	MUTH
	<i>SERPOL</i>	M.	VANNIER
	<i>SETEC-HYDRATEC</i>	M.	BRETON
	<i>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</i>	M.	FOURAGE
	<i>SOLEO SERVICES</i>	M.	DENIS
	<i>SUEZ</i>	M.	CAVAREC
	<i>SUEZ</i>	M.	DEVIC-BASSAGET
	<i>VALGO</i>	M.	BOUCHÉ
Pour l'UPDS :	<i>UPDS</i>	Mme	DE LA HOUGUE
	<i>UPDS</i>	M.	LECLERC

(En gras les représentants officiels)

Etaients représentés (via un pouvoir) - 1 société :

Pour la société :	<i>APAVE</i>	M.	BOUCHERY (par ARTELIA - M.KALCK)
-------------------	--------------	----	----------------------------------

Étaient absents et non représentés – 16 sociétés :

Les sociétés :	AECOM	M.	PRICOP-BASS
	BG INGÉNIEURS CONSEILS	M.	MARECHAL
	BIOGENIE	M.	BOURGET
	BUREAU VERITAS	M.	ORDRONNEAU
	CONSEILS ET ENVIRONNEMENT	M.	BEAUDROT
	COSSON	M.	RAYMOND
	DEKRA	M.	DESCHAMPS
	EGIS	M.	MERGAUX
	EXTRACT	M.	CHARDON
	FONDASOL	M.	GALDEANO
	GEOTEC	Mme	WELLER
	GOLDER	M.	CORIO
	RAMBOLL	Mme	FOURNIER
	SEREA	M.	GUEGUEN
	SOLER ENVIRONNEMENT	M.	DE LUCA
	TAUW France	M.	HIEZ
	TESORA	M.	CARRERAS

1. Accueil et introduction

Le 2 février 2021 à 15h15, les membres de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) se sont réunis en visio-conférence en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 19 janvier 2021.

- L'Assemblée est présidée par Franck BOUCHÉ, Président de l'UPDS ;
- Christel de LA HOUGUE, Déléguée Générale, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (31 membres présents + 1 pouvoir, soit 32 membres représentés sur un total de 48 adhérents), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 18 des statuts.

Puis l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Résolution n°1 - Présentation et vote du budget 2021 ;
- Résolution n°2 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts ;
- Questions diverses.

2. Résolution n°1 - Présentation et vote du budget 2021

Ingrid HAMON, trésorière de l'UPDS, présente le budget 2021.

Les recettes sont estimées au même niveau qu'en 2020, du fait de l'impact attendu de la crise sanitaire sur les CA 2020 et de l'absence à ce jour de demandes d'adhésion.

Les dépenses envisagées sont en très forte augmentation par rapport à 2020 (>100%), dans la mesure où plusieurs actions, non réalisées en 2020 du fait de la pandémie sont reportées sur 2021 :

- ✓ Accompagnement par un cabinet conseil en affaires publiques ;
- ✓ Participation au salon POLLUTEC du 5 au 8 octobre 2021.

Par ailleurs, 2021 devrait voir la réalisation ou la poursuite de plusieurs prestations :

- ✓ Le recours à un prestataire pour la réalisation concrète d'une formation H&S adaptée au domaine des SSP (création des supports de formation, du cahier des

- charges pour le recrutement des formateurs...);
- ✓ La production de films présentant le métier des SSP, ou en lien avec la formation H&S dédiée aux SSP ;
- ✓ L'organisation d'un colloque digital en partenariat avec Actu-Environnement ;
- ✓ Le démarrage de la phase 2 de l'étude ITGA (création d'une base de données pour collecter les concentrations d'exposition).

Pour mener à bien ce programme ambitieux, il est prévu de recruter en 2021 un poste d'assistant(e) à temps partiel.

Le budget 2021 prévoit donc un déficit de 88 900 €, financé sur les réserves de l'UPDS et notamment par le résultat excédentaire prévisionnel du bilan 2020.

Observations :

Element-Terre rappelle qu'il faut prévoir l'organisation des 30 ans de l'UPDS en 2022. EODD souhaiterait que l'UPDS soit plus visible (organisation de colloques supplémentaires, présence sur les réseaux, ...) afin d'améliorer la promotion de notre métier.

VOTE : Le budget 2021 est approuvé à 31 voix sur 32.

3. Résolution n°2 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts

Le mode de calcul de la cotisation des adhérents ACTIFS présenté à l'article 2 du règlement intérieur de l'UPDS, en vigueur depuis 2007 est conservé.

Les montants forfaitaires des cotisations des adhérents ASSOCIES prévus à l'article 3 du règlement intérieur de l'UPDS (1 500 € net pour les organismes sans activité commerciale ; 5 000 € net pour les organismes avec une activité commerciale) sont également maintenus.

L'appel de cotisations pour 2021 s'effectuera en 2 étapes, comme en 2020 : un acompte correspondant à 50% de la cotisation 2020 sera appelé en février 2021 en même temps que l'enquête sur le CA et le personnel 2020. Le solde sera appelé en septembre 2021.

VOTE : Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ASSOCIES pour l'année 2021 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



FRANCK BOUCHÉ
Président de séance



Christel de LA HOUGUE
Secrétaire de séance